

IZEAUX

Infos



Octobre 2022

N°46





Le réchauffement climatique, la Covid, la guerre en Ukraine et la crise de l'inflation mondiale qui en découle, une situation politique instable, les sujets de préoccupation sont nombreux en cette rentrée scolaire 2022.

Dans ce monde incertain, notre équipe municipale s'emploie à ce que notre village reste le plus possible un havre de paix. Un village qui offre à toutes les générations un cadre de vie correspondant à leurs aspirations.

La rentrée scolaire est toujours un moment important. Une nouvelle fois, tout a été mis en œuvre pour que celle-ci se passe dans les meilleures conditions. Les élèves des classes élémentaires sont de nouveau accueillis dans les modulaires installés sur le parking de la mairie car les travaux de l'école élémentaire se prolongent. Nous avons fixé l'entrée dans les locaux rénovés au 7 novembre 2022.

Nos projets attendus ont été achevés : la rénovation des vitraux du chœur de l'église Saint-Benoît et le chemin des écoliers, très fréquenté par les enfants, leurs parents et un grand nombre d'habitants.

Nous vous présenterons le projet de l'installation de la vidéo-protection en organisant une réunion publique le jeudi 17 novembre à 18 h salle de l'Ovalie.

Cet été, la chaleur mêlée à la sécheresse fût néfaste pour la végétation. Malgré les arrêtés Préfectoraux limitant la consommation d'eau potable et de source, un travail important a été fait par les agents des services techniques tout au long de cet été pour préserver au mieux nos arbres, végétaux, massifs. Ces épisodes vont, dans un avenir proche, nous obliger à changer nos habitudes, privilégier les espèces résistantes, laisser la nature reprendre des forces... Nous devons toutes et tous prendre conscience que les étés seront de plus en plus chauds et d'une durée plus longue.

Les dépenses d'énergies préoccupent aussi beaucoup les élus, tout comme vous. Nous travaillons sur la rénovation énergétique de plusieurs bâtiments. Des économies d'énergies seront instaurées sur l'ensemble des bâtiments communaux. La coupure de l'éclairage public est de nouveau appliquée depuis le 19 octobre couvrant une plage horaire plus large allant de 23 H à 6 H du matin.

Comme chaque année à la rentrée le forum des associations s'est installé au gymnase début septembre ; ce fût l'occasion pour les habitants de se retrouver et choisir parmi un grand nombre d'activités proposées. Un événement à ne pas manquer afin de profiter de la riche offre associative. Ces associations et leurs bénévoles qui, par leur enthousiasme font vivre, vibrer, danser, sauter, bouger nos Uzelottes et Uzelots ! Et c'est bien le plus important. Merci à tous ces bénévoles qui donnent aux autres un peu de leur temps pour le bonheur de nos habitants.

À tous, je souhaite une bonne rentrée.

*Anne-Marie BRUN-BUISSON,
Maire d'Izeaux*



Il peut transmettre la dengue, le chikungunya et le zika lorsqu'il est porteur de ces virus.



MOUSTIQUE TIGRE* LUTTONS CONTRE SON INSTALLATION!

Ce moustique est particulièrement nuisant. Il s'est installé depuis 2004 dans le sud de la France et son territoire est en pleine expansion.

Comment le reconnaître ?

- Il se distingue des autres moustiques par sa coloration noire et blanche.
- C'est un moustique qui pique le jour.
- Il se déplace peu (une centaine de mètres) : le moustique qui vous pique est né chez vous.

*Anelx. Aedes albopictus - taille réelle à l'âge adulte - 5mm

Pour lutter contre ce moustique, il est nécessaire de limiter ses lieux de ponte et de repos.



Enlever tous les objets abandonnés dans le jardin ou sur la terrasse qui peuvent servir de récipient.



Vider une fois par semaine les soucoupes, vases, seaux.



Remplir les soucoupes des pots de fleurs avec du sable mouillé.

Je couvre, je jette, je vide tous les récipients pouvant contenir de l'eau



Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie (gouttières...).



Entretien le jardin : élaguez, débroussailliez, taillez, ramassez les fruits tombés et les déchets végétaux, réduisez les sources d'humidité.



Couvrir toutes les réserves d'eau à l'aide d'une moustiquaire.

Les produits anti-moustiques ne permettent pas de les éliminer durablement.

ars
ARS Auvergne-Rhône-Alpes
Santé Alpes

www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr

INTERDICTION DE BRÛLER

Particuliers, Professionnels, Agriculteurs, par arrêté préfectoral,

il est interdit de brûler ses déchets que ce soit à l'air libre ou à l'aide d'un incinérateur individuel. Ainsi, il est notamment interdit de brûler :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse
- les feuilles mortes
- les résidus d'élagage
- les résidus de taille de haies et arbustes
- les résidus de débroussaillage
- les épiluchures
- les déchets de chantier
- les déchets plastiques

Les déchets doivent être déposés en déchèterie intercommunale.

Vous pouvez également en faire un compost individuel.

Amende de 68 euros.



HYGIÈNE PUBLIQUE DÉJECTIONS D'ANIMAUX

Les déjections canines sont interdites sur l'ensemble du domaine public communal. En cas de non-respect, l'infraction est punie.



Des distributeurs de sacs ont été mis en place (toutounet). Il est impératif de les utiliser pour le bien-être de toute la population, petits et grands.

Amende de 35 euros.

N'OUBLIEZ PAS DE TAILLER VOS VÉGÉTAUX !



Il faut penser à tailler vos haies. C'est une obligation du Code Civil.

Vous devez élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées afin qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux de signalisation.

Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens électriques, téléphoniques et d'éclairage public.

ORDURES MÉNAGÈRES



Laisser son container sur la voie publique en dehors de la période de collecte constitue un dépôt sauvage.

Rappel du règlement de la CCBE :

Les bacs à déchets doivent être présentés la veille au soir de la collecte, soit au plus tard avant 5 heures du matin et enlevés le jour même, faute de quoi, ils pourraient être considérés comme abandonnés sur la voie publique.



UTILISATION DES ENGINES BRUYANTS

Rappel important à destination des riverains.



L'utilisation d'engins bruyants (tondeuses à gazon, débroussailleuses, tronçonneuses, etc.) est strictement réglementée et ne doit pas occasionner de gêne pour le voisinage en dehors des horaires suivants :

du lundi au vendredi de :
8 h 30 à 12 h et 14 h à 19 h 30

le samedi de :
9 h à 12 h et 15 h à 19 h

le dimanche et jours fériés de :
10 h à 12 h

Merci de respecter votre voisinage

DÉPART À LA RETRAITE



Le vendredi 7 octobre 2022, la municipalité a organisé une cérémonie conviviale.

Les agents et les élus de la commune d'Izeaux se sont réunis salle du Mail afin de fêter le départ en retraite de Joëlle Drevet et Hervé Revol.

ZONES DE STATIONNEMENT LIMITÉ SUR LA COMMUNE

Les panneaux et un marquage au sol autre que blanc indique un stationnement limité dans le temps, mais gratuit. Dans cette zone, vous devez disposer d'un disque de stationnement sur lequel vous indiquez votre heure d'arrivée et que vous laissez en évidence dans votre voiture.

Ces zones facilitent le stationnement aux abords des commerces par une rotation des véhicules. Le disque de stationnement permet un va-et-vient constant en donnant aux autorités compétentes le pouvoir de s'assurer du respect des règles de stationnement.

L'arrêté municipal de circulation n° 2021/33 du 6 mai 2021 définit précisément les règles du stationnement à durée limitée des véhicules sur la commune d'Izeaux. Cet arrêté institue des emplacements réglementés à durée limitée à 30 minutes du lundi au samedi de 9 h à 17 h.

Les deux-roues et les personnes handicapées ou à mobilité réduite ne sont pas soumis à ces obligations dans ces zones à stationnement limité.



MÉDIATHÈQUE



Petits sculpteurs de petites et grosses bêtes

Cet été, dans la médiathèque, le public a pu découvrir les créations des enfants de l'école maternelle : des sculptures colorées et originales d'animaux. La médiathèque et les trois classes de l'école maternelle ont travaillé en collaboration sur un projet d'Arts plastiques. Chaque classe a effectué cinq ateliers avec le plasticien Jérôme Bayet. Après avoir recouvert des ballons de baudruche de papier mâché (journal trempé dans de l'eau et de la farine), les élèves ont peint les animaux et ils ont rajouté différents éléments. Le résultat : des sculptures étonnantes qui n'ont pas manqué de faire l'admiration des grands et petits visiteurs de l'expo.



Les séances cinéma jeunesse

Les projections jeunesse de la médiathèque rencontrent toujours un vif succès. Lors des vacances de printemps, les familles sont venues nombreuses pour visionner « Le Voyage d'Arlo ». La médiathèque vous donne rendez-vous mardi 25 octobre à 14 h (vacances d'automne) pour la projection de « Shaun le mouton ». Shaun revient pour une aventure intergalactique. Un vaisseau spatial s'est écrasé près de sa ferme. À son bord, une adorable et malicieuse petite créature prénommée Lula, que le troupeau va immédiatement adopter.

Séance gratuite, sur inscription.



AGENDA

MARDI 25 OCTOBRE

14 h : projection « Shaun le mouton ».

Dès 6 ans – durée : 1h30

Salle du conseil municipal. Gratuit, sur inscription auprès de la médiathèque.

DU 18 OCTOBRE AU 07 DÉCEMBRE :

Exposition « Objectifs de développement durable » (auteur Yann Arthus Bertrand, fondation Good Planet).

Résolument axée sur le respect de la diversité des êtres humains et des richesses naturelles, l'exposition présente les enjeux environnementaux et sociaux du monde d'aujourd'hui et des solutions qui feront le monde de demain.



LES ÉCOLES



ÉCOLE MATERNELLE

Pour cette rentrée, l'école maternelle regroupe 74 élèves répartis en 3 classes :

- Classe 1 : 26 élèves de Petite et Moyenne Section avec M^{me} Bernard-Car et M^{me} Assous (temps partiel)
- Classe 2 : 24 élèves de Moyenne et Grande Section avec M^{me} Boizard
- Classe 3 : 24 élèves de Moyenne et Grande Section avec M^{me} Malsagne

M^{me} Malsagne assure toujours le poste de direction de l'école maternelle. M^{me} Sylvie Coing-Maillet, M^{me} Stéphanie Montéro, M^{me} Marine Charvet et M^{me} Laure Bogiarel seconderont les enseignantes en tant qu'ATSEM.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Pour la 3^{ème} année consécutive, l'effectif des élèves est en hausse : 6 élèves de plus par rapport à l'année précédente ! L'école accueille dorénavant 127 élèves.

Les effectifs et les enseignantes de chaque classe sont :

- CP: 24 élèves M^{me} Cremon
- CE1: 22 élèves M^{mes} Bragagnolo et Crestel
- CE2: 29 élèves M^{me} Jacolin complétée par M. Balmain
- CM1: 27 élèves M^{me} Thieblemont
- CM2: 25 élèves M^{me} Martinet

Deux nouveaux enseignants sont arrivés cette année, M^{me} Crestel sera à mi-temps avec M^{me} Bragagnolo.

M. Balmain remplace M^{me} Jacolin lors de sa décharge de direction, il remplace M^{me} Martinez qui a pris sa retraite en juin de cette année.

La rentrée s'est faite dans les classes modulaires installées sur le parking de la mairie afin de finaliser les travaux de rénovation de l'école élémentaire. Le déménagement dans les nouvelles classes est prévu pour les vacances d'automne.



SERVICES PÉRISCOLAIRES

Comme pour les écoles, le jeudi 1^{er} septembre a été synonyme de rentrée pour les services périscolaires. Une petite nouveauté est apparue à la cantine : la mise en place d'un permis de bonne conduite pour les enfants des écoles maternelle et élémentaire.

Ce permis a été ajouté au règlement intérieur afin de responsabiliser l'enfant sur son attitude durant le temps de la pause méridienne.

Le permis de bonne conduite se veut éducatif, c'est un contrat passé entre les enfants et le personnel périscolaire afin de sensibiliser l'enfant au respect des règles de vie. A la rentrée, chaque enfant a 12 points. Tout au long de l'année, l'enfant peut perdre ou gagner des points sur la base d'un barème inscrit dans le règlement intérieur de la cantine.

Lorsqu'il perd des points, l'enfant reçoit une explication sur la raison et ses parents en sont informés.

D'année en année, le nombre d'enfants qui fréquentent la garderie et la cantine augmente.

La première heure de garderie du soir voit fréquemment un effectif d'une vingtaine d'enfants de maternelle et autant pour l'école élémentaire.

Côté cantine, la fréquentation en maternelle est de 35 à 40 enfants, et de 60 à 73 enfants pour l'école élémentaire.

Le pic de fréquentation est souvent observé le mardi. La capacité maximum d'accueil de la cantine pour la maternelle avec le mobilier actuel est souvent atteinte.



BUDGET

Ce jeudi 23 juin, les élèves de CM2 de l'école élémentaire Les budgets «fournitures scolaires» alloués aux écoles pour l'année scolaire 2022/2023 sont les suivants :

- école maternelle : 65 euros par enfant
- école élémentaire : 60 euros par enfant

De plus, la commune finance le cycle piscine comprenant le transport en car, la location des bassins et les cours de natation, ce qui représente un budget annuel d'environ 3500 euros. Comme l'année précédente, 2 classes sont concernées : la classe de Grande Section de Maternelle et la classe de CP.

Chacune effectue un cycle de 11 séances : les séances de la classe de CP ont lieu sur les mois de septembre et octobre, tandis que la classe de Grande Section de maternelle se rendra à la piscine au printemps.

Les créneaux horaires de la classe de CP ont pu être changés cette année (14h40 à 15h20), cela permettra aux enfants de manger plus tranquillement.

13^{ÈME} ÉTAPE DU TOUR DE FRANCE 2022



Le Tour de France a traversé notre village le 15 juillet 2022. Une foule nombreuse a participé à cet événement qui s'est déroulé sous un soleil radieux.

PÈLERINAGE VTT



Le jeudi 18 août 2022, le complexe sportif du foot et la salle polyvalente ont été mis à disposition par la Mairie pour le passage d'un pèlerinage VTT.

Celui-ci a été organisé par le diocèse de Grenoble. Environ 250 personnes, jeunes et encadrants, ont participé à cet événement, parcours VTT et animations, qui s'est déroulé sur plusieurs jours entre St Savin et le domaine de Parménie.

VIDÉO PROTECTION DU VILLAGE



Depuis que nous avons abordé le sujet dans un bulletin récent, le projet avance bien : L'entreprise retenue est la société AD Protect. Un cahier des charges précis et adapté vient d'être finalisé.

Le dossier administratif est déposé en Préfecture et sera instruit courant octobre 2022.

Avant la mise en place de ce système, une réunion publique sera tenue le jeudi 17 novembre 2022 à 18 h salle de l'Ovalie afin d'informer l'ensemble des habitants.

Espérons que ce système de vidéo protection ramènera dans le village la sérénité à laquelle nous aspirons tous.





LES TRAVAUX

L'inauguration de la restauration des vitraux de la nef s'est déroulée le samedi 17 septembre 2022 à partir de 10h30 à l'église d'Izeaux. Une présentation des différents aspects du métier de Maître verrier a été proposée par M^{me} Anne Brugirard de l'atelier Montfollet.

Ce projet de restauration a été mené conjointement avec les élus et l'association de Sauvegarde du Patrimoine d'Izeaux. Après les discours de M^{me} Anne-Marie Brun-Buisson Maire d'Izeaux, M^{me} Géraldine BARDIN-RABATEL, Conseillère Régionale Auvergne Rhône-Alpes et M. Roger VALTAT, Président de la Communauté de Communes de Bièvre-Est, le ruban tricolore a été coupé afin de clôturer la cérémonie. Étaient également présents M. Cyrille MADINIER et M^{me} Isabelle MUGNIER, Conseillers départementaux de l'Isère. Notre ancien maire, M. Joël Gaillard, a œuvré avec les élus pour la réalisation de ce projet.

Le montant des travaux s'est élevé à 97 000 euros subventionné pour partie à hauteur de :

- 35 367 euros de la Région Auvergne Rhône-Alpes.
- 20 000 euros de la fondation du patrimoine de la Région Auvergne Rhône-Alpes.
- 7 280 euros versés directement à la fondation par des donateurs.

Un moment convivial a clôturé cette inauguration.

Quelques liens pour en savoir plus :

Anne Brugirard Maître-verrier le film de Jean-Christophe Monnier : <https://vimeo.com/147720500>

Film Alpes lshere: <https://youtu.be/fJiyeDed7Rc>

Montage Atelier Montfollet : <https://youtube/2yZVzcxQ0xE>



Rénovation des bâtiments et de la cour de l'école élémentaire.



Rue Sully - travaux pour collecte des eaux de ruissellement

L'ÉLAGAGE : un enjeu pour tous

L'ÉLAGAGE EST À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE OU DE L'OCCUPANT

Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété si :

- La plantation de l'arbre est postérieure à la ligne

ou

- Le réseau est situé en domaine public, l'arbre en domaine privé et les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation.

Dans ce cas, l'élagage doit être réalisé par le propriétaire à ses frais ou par une entreprise agréée de son choix, après un contact préalable avec Enedis par l'envoi d'une DT-DICT* [sur www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr)

* Déclaration de projet de Travaux – Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux



L'ÉLAGAGE EST À LA CHARGE D'ENEDIS

Dans les autres cas, Enedis assure l'élagage des végétaux.

Chaque propriétaire en est informé au préalable. Cet élagage est à la charge financière d'Enedis. Il est réalisé par ses soins ou par ceux d'une entreprise spécialisée



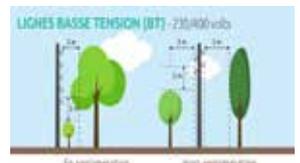
DISTANCES DE SÉCURITÉ

L'arrêté interministériel du 17 mai 2001 définit : « la zone interdite à la végétation autour des conducteurs (câbles électriques) avec aucun surplomb de la végétation sur le couloir de l'emprise de la ligne ». Distances minimales que la végétation ne doit jamais franchir :

Réseau	Câble nu	Câble isolé
Basse tension	1 m	0 m (pas de frottement)
Haute tension	2 m	0 m (pas de frottement)

RÈGLES DE SÉCURITÉ À RESPECTER AUX ABORDS DES LIGNES ÉLECTRIQUES

- Ne jamais toucher une ligne, même en câble isolé.
- Ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 3 mètres des lignes de tension inférieure à 50 000 V, à moins de 5 mètres des lignes de tension supérieure à 50 000 V.
- Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont trop proches d'une ligne en câble nu (à moins d'1 m en BT et 2 m en HTA, voir images ci-contre), ou en contact direct avec un câble isolé.
- Ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne mais prévenir le service « dépannage » d'Enedis au 09 726 750 suivi des deux chiffres de votre département.
- Ne pas faire de feu sous les lignes électriques.
- Si un arbre menace une ligne, prévenir le service « dépannage » d'Enedis.



CONSEIL N° 1 :

Ne plantez pas sous les lignes. Aux abords des lignes, plantez en prenant en compte les distances à respecter une fois les plantations arrivées à maturité.

CONSEIL N° 2 :

Soyez prévoyant, entretenez la végétation avant qu'elle ne soit trop près des lignes.

CONSEIL N° 3 :

Vérifiez que votre assurance « responsabilité civile » prend bien en compte les dommages susceptibles d'être causés par les arbres dont vous êtes le propriétaire.



URBANISME



Que faire lorsque vous souhaitez engager des travaux ?

Selon la nature des travaux que vous souhaitez engager, que ce soit pour une construction nouvelle ou pour des travaux sur un bâtiment existant, vous devez déposer une autorisation d'urbanisme en mairie:

- une déclaration préalable dans le cas de travaux de petite importance,
- un permis de construire, pour les travaux de grande importance,
- un permis de démolir, pour les travaux de démolition partielle ou totale,
- un permis d'aménager, pour la création de lotissement, le creusage ou remblaiement d'un terrain etc.

Les travaux concernés peuvent être :

- la construction d'un bâtiment ou d'une annexe (dès 5 m² si celui-ci n'est pas accolé à un bâtiment),
- l'aménagement d'un garage ou de combles,
- la modification de l'aspect extérieur (remplacement ou création de fenêtres / volets, ravalement de façade, véranda, terrasse...),
- l'édification d'un mur, d'une clôture ou d'un portail,
- la construction d'une piscine,
- l'installation d'un abri de piscine,
- la rénovation d'une toiture,
- la création d'une terrasse de plain-pied,
- la mise en place d'une caravane pour une durée de plus de 3 mois / an,
- l'installation d'une éolienne ou de panneaux solaires,
- la création d'un puits,
- le changement de destination d'un bâtiment.

Votre projet doit respecter le Code de l'Urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI en vigueur depuis janvier 2020) et le Plan de Prévention des Risques (inondation, mouvement de terrain...).

Le délai d'instruction varie de 1 à 3 mois suivant la nature de la demande.

Que faire lorsque vous avez obtenu d'une décision favorable ?

Vous avez 3 ans pour démarrer vos travaux.

Que ce soit pour un permis ou pour une déclaration de travaux, vous devez mettre en place un panneau réglementaire, avec un extrait de cette autorisation (voir exemple de panneaux ci-dessous).

La date d'affichage sur le terrain est le point de départ du délai de 2 mois accordé aux tiers pour contester l'autorisation, s'ils estiment que celle-ci leur porte préjudice.

Vous devez attendre de purger ce délai de recours des tiers de deux mois avant de démarrer les travaux.

Le panneau d'affichage réglementaire devra rester en place pendant toute la durée du chantier.

Que faire à la fin des travaux ?

Lorsque la totalité des travaux est achevé, vous devez déposer, sous 90 jours, en mairie la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DACCT).

Sous 3 mois, la mairie peut effectuer un contrôle de travaux pour vérifier leur conformité.



Attention:

- un dossier déposé en mairie ne veut pas dire autorisation
- la non déclaration des travaux expose les propriétaires à des sanctions
- les délais administratifs nécessitent une anticipation de vos démarches



NOUVEAUX SERVICES



MYLENE VACHER 06 76 30 86 06

MAINTIEN À DOMICILE DES PERSONNES AGÉES

Éducatrice spécialisée de formation avec 13 années d'expérience auprès de personnes vieillissantes. Je vous propose mes services **d'accompagnatrice pour personnes âgées** souhaitant demeurer au sein de leur foyer, et ayant besoin d'une aide au quotidien.

Mes objectifs : donner du sens, de l'amour, de la joie de vivre, assurer un bien-être, proposer des activités et solliciter la personne sur les plans psychiques et intellectuels.



Des économies d'énergie solidaires et responsables avec le boîtier Voltalis.

Engagée dans une démarche de réduction des consommations électriques et consciente de son impact environnemental, la Communauté de Communes Bièvre Est mène des actions concrètes en faveur de la maîtrise de l'énergie et de la transition écologique. La Communauté de Communes Bièvre Est, en partenariat avec la société française Voltalis, propose ainsi à tous les habitants de son territoire chauffés électriquement une solution pour consommer moins et mieux !

Bièvre Est
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Ticket Culture 2022

festival itinérant
magie • théâtre
concert
jeune public
lecture • impro
cinéma d'animation
#26^e édition

1^{er} oct.

- Le Virevoili
- Le P'tit Théâtre
- soirée musik'ap
- Le P'tit Théâtre
- marouffe voixvage

27 nov.

- les berthaut
- St mis de la tsa verta
- kevin micoud
- Yolron jazz orchestra
- el swing it
- le moment

informations • réservations • programmation
bievre-est.fr

C.C.A.S.

Les colis de fin d'année, pour les plus de 70 ans, qui ne souhaitent pas participer au repas du 19/11, seront à retirer à la salle du conseil de la Mairie.

À cette occasion, une collation vous sera offerte par l'équipe du CCAS. Les permanences seront le vendredi 2 décembre 2022 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.



PLANTES INVASIVES (AMBROISIE, RENOUÉE DU JAPON, ARBRE À PAPILLON)

Que faire pour les éradiquer ?

Pour lutter contre ces espèces envahissantes plusieurs méthodes sont possibles, mais il n'existe pas de solution miracle. L'arrachage massif, de manière régulière, reste la solution la plus efficace pour les combattre. Pour éviter leur dissémination, regrouper soigneusement les tiges et les faire sécher en évitant le contact avec l'eau et le sol. Planter des essences locales sur les zones concernées afin de leur faire concurrence.

PLANTATIONS D'ARBRES D'OMBRE

La plantation d'arbres d'ombrage à pousse rapide vous permet de limiter l'augmentation des températures autour des bâtiments. Si vous disposez d'un peu de place chez vous, ils peuvent également stocker de grosses quantités de CO2.

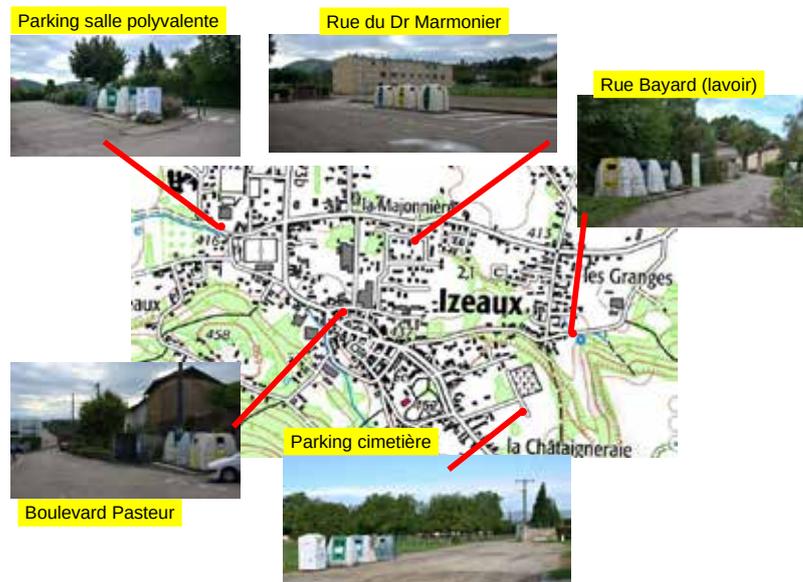


Renouée du japon



Arbre à papillon ou buddleia

PLAN D'IMPLANTATION DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRES (PAV) SUR LA COMMUNE D'IZEAUX.



L'AMBROISIE

Signes particuliers

- feuille du même vert sur les deux faces
- pas d'odeur quand on la froisse dans les mains

Son aspect aux différents stades

- Plantule
- Stade végétatif
- En fleur

Risques de confusion

Ambroisie commune

- face inférieure de la feuille, couleur gris argenté
- odeur marquée quand on la froisse

Ambroisie annuelle

- feuille finement découpée
- odeur forte quand on la froisse

Une plante **DANGEREUSE** pour la santé

plus d'infos sur www.ambroisie.info

©Fried - ANSES

A LA DÉCOUVERTE DES PLANTES SAUVAGES DE MA RUE.

Le samedi 18 juin 2022 a eu lieu une sortie à la découverte des plantes sauvages dans les rues d'Izeaux. Cette animation était proposée par Bièvre Liers Environnement en lien avec la Grainothèque. 10 adultes et 2 enfants ont profité des enseignements de Julia Olivier de l'association Gentiana. Rien que dans la rue longeant la Mairie et en particulier sur le mur une douzaine de variétés ont pu être observées et admirées : campanule, asplénium capillaire, plantain lancéolé, chélidoine grande-éclaire, cymbalaire des murailles, etc. De jolis noms pour des plantes que tout un chacun côtoie et ignore, les considérant souvent comme de mauvaises herbes. Une bonne façon de changer son regard !

La secrétaire de BLE, Evelyne Burdet





IZEAUX AUTREFOIS

Rentrée des classes, des enfants qui sourient, contents d'aller à l'école.



Admettons que la voirie laissait à désirer

Vous saviez que la place de la concorde était à Izeaux ?





TCBI



Le TCBI est heureux d'accueillir son nouveau moniteur, Olivier Fayard, qui a repris l'organisation sportive et la totalité des entraînements enfants et adultes du Club à partir du mois de Septembre. Il succède à Clément Leynaud, notre ancien moniteur qui a dû quitter ses fonctions et qui prend une orientation professionnelle différente. Nous le remercions pour toute son action au sein de notre Club.

La saison sportive 2021/2022 s'est terminée par notre traditionnel tournoi amical de double, toujours très apprécié et très convivial.

Les inscriptions pour la nouvelle année se sont très bien passées : Le nombre d'enfants est stable et celui des adultes légèrement en hausse.

Les séances de tennis en milieu scolaire seront vraisemblablement reconduites cette année encore car elles sont très appréciées par les enfants et les enseignants.

Evènements sportifs à venir :

Championnats adultes :

- 1 équipe mixte en septembre
- 1 équipe sénior dames en octobre
- 1 équipe sénior hommes en octobre

Championnats jeunes :

- 1 équipe 15-16 garçons en octobre

Tournoi interne conjointement avec le TCGL et le TC Virieu de Novembre à Mars



Finalistes du tournoi de double



Clément Leynaud et Olivier Fayard

Pour toute information, n'hésitez pas à contacter :
M^{me} Sylvie Blanchot au 06.20.36.85.01 ou d'envoyer un mail à :
contact@tennis-beaucroissant-izeaux.fr
www.tennis-beaucroissant-izeaux.fr
Facebook : tennis club beaucroissant izeaux

C' YOGA - Le yoga pour tous !



La saison dernière s'est terminée au mois de juin et je tiens à remercier tous les élèves qui ont été au rdv chaque semaine pour les cours collectifs.

Cette saison, j'aurais plaisir à vous guider sur le merveilleux chemin du yoga en cours collectifs mais aussi en cours individuels, en cours privés ou lors d'ateliers mensuels.

Les cours collectifs se déroulent à l'annexe du gymnase le mardi matin à 9h00 ou à la salle du Mail les mercredis (18h45) et jeudis (18h30).

Le planning des ateliers sera bientôt publié, restez connectés ;-)

Toutes les informations sont sur mon site : cecileyoga.fr ou sur la page Facebook : [cyoga.38](https://www.facebook.com/cyoga.38)

Les inscriptions sont possibles toute l'année selon disponibilités ; alors rejoignez le mouvement et accordez-vous une vraie parenthèse dans votre semaine.

Au plaisir de vous rencontrer.

Cécile Hartvick



ACCA (ASSOCIATION DE CHASSE COMMUNALE AGRÉÉE)



Pendant la sécheresse vécue cette année, les chasseurs d'Izeaux ont mis en place plus d'une dizaine d'abreuvoirs autant au bois que dans la plaine et régulièrement le niveau d'eau était vérifié. Tous les animaux (mésanges, merles, geais, renards, chevreuils...) ont pu en profiter.

Afin d'améliorer la sécurité de tous en plus des miradors qui ont été installés pour des tirs fichants, début août un groupe de chasseurs a élagué et passé la débroussailleuse dans plusieurs chemins de la commune, ceci profite à tout le monde.

Si vous souhaitez connaître en temps et en heure, la zone chassée en battue (chasse collective au grand gibier) sur la commune.

En général la battue est le samedi matin et dure environ 2 heures 30.



La Fédération des chasseurs de l'Isère <https://www.chasse38.com/partager-la-nature/landshare/>

et son réseau d'A.C.C.A. ont créé deux applications Protect hunt (réservée aux chasseurs) et Land Share pour les randonneurs, cette application mobile gratuite qui renseigne les usagers de la nature de la proximité d'une battue (mode vibreur activé à 800 mètres de la zone).

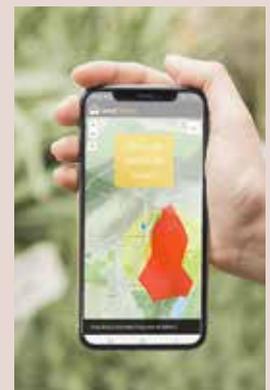
La carte est visible sur l'application.

Land Share intervient en complément de la signalétique « chasse en cours » et des règles de sécurité habituelles appliquées aux chasseurs.

A IZEAUX l'ACCA utilise déjà Protect Hunt et vous pourrez avoir accès aux informations sur la zone et durée de la battue, en temps réel, sur tout le territoire communal en utilisant l'application Land Share

Nous vous demandons dans la mesure du possible de porter des vêtements de couleurs vives.

Nous avons un local de chasse qui convient à la majorité des chasseurs, il est bien dommage que certains viennent dégrader cette salle.





Début septembre, vous avez été nombreux petits et grands à vous (ré)inscrire aux loisirs de la Maison des Jeunes et de la Culture, la MJC d'Izeaux. Grâce à vous, l'activité associative reprend de l'ampleur après les traversées compliquées dues aux conditions sanitaires que nous savons.

De ce fait, nous vous adressons un grand merci pour votre confiance, ainsi que votre patience et votre compréhension lors des inscriptions.

Animateurs et bénévoles font de leur mieux, encore cette année. Merci à tous les membres organisateurs qui pérennisent la MJC de par leur engagement et tout particulièrement les « coachs professionnels » ou les professeurs qui partagent leur passion avec sérieux et enthousiasme.

Pour reprendre un but de la MJC, tous ensemble « nous contribuons à l'équilibre social des individus et à la formation de générations de citoyens ». Autrement dit, nous retrouvons le chemin de la cohésion sociale en « live » à travers les activités et dans la bonne humeur !

Vous pouvez encore vous inscrire pendant les permanences du mercredi après-midi, de 17h30 à 19h30, à la Maison des Associations. N'hésitez pas à nous téléphoner au 06 45 26 44 06 ou à nous envoyer un mail à mjcmptizeaux@gmail.com. Vous trouverez aussi des réponses à vos questions sur notre site www.mjc-izeaux.fr. Nous accueillons aussi de nouveaux bénévoles !

D'ores et déjà, notez et réservez sur vos agendas les événements des derniers mois de la fin d'année 2022

- Stage de Swing Jazz, le 15 octobre.

- Grande soirée dansante et repas, ouverte à tous car tout style de musique, le 10 décembre.

En attendant de se retrouver et partager ensemble, bonne reprise à chacun !



PASSION TISSUS IZEAUX

Les mesures sanitaires étant toujours allégées nous avons décidé d'organiser le marché de Noël qui se déroulera le **18 décembre de 10h à 17h salle polyvalente.**

Nous avons déjà de nombreuses inscriptions ce qui laisse présager une belle journée.

Avec l'aide de l'association aide et Action (qui devient Action Éducation) nous recherchons guirlandes et décoration de sapins tout au long de l'année.

Les enfants seront toujours gâtés avec le concours de dessins et les adultes pourront se voir offrir de beaux cadeaux s'ils ont la chance d'être tiré au sort pour les tombolas.

Le père Noël nous honorera de sa présence tout au long de la journée et vous permettra de vous faire prendre en photo avec lui gratuitement.

Tout le bénéfice sera donné à Action Éducation pour offrir des kits scolaires aux enfants du Bénin et plus particulièrement aux filles (1.60 euros pour une trousse complète).

Vous pouvez nous contacter pour nous proposer des décors de Noël, pour vous inscrire ou tout autres demandes à l'adresse mail noelsolidaire2019@gmail.com.



Béatrice, responsable du marché de Noël

COMITÉ DES FÊTES



Le Comité des Fêtes a fait sa rentrée.

Après la période compliquée que nous avons traversée, l'ensemble des bénévoles est heureux de vous avoir organisé un été très festif ! Le temps radieux que nous avons eu lors de la fête de la musique, des 3 jours de fête du village et lors des animations de la FDSEA pour le passage du Tour de France, nous a permis de profiter de bons moments de convivialité avec vous.

Après 2 ans d'absence, nous nous sommes retrouvés le 8 octobre pour la soirée dansante autour du traditionnel jambon à la chaudière. Encore merci à nos cuisiniers et nos bénévoles pour cette délicieuse soirée qui, on l'espère vous aura aussi ravies !

L'heure est maintenant à la préparation de cette fin d'année !

- **Téléthon le samedi 3 décembre**, sous un nouveau format. (Cf article *Téléthon 2022*). Pour l'occasion, le Comité des Fêtes se mobilise avec la participation de nombreuses associations Uzelotes et vous prépare une énigme façon Cluedo Géant ! Nous lançons un appel aux bénévoles et aux dons afin de faire de ce défi une grande réussite !

- **Matinée Vente d'Huîtres** sur la Place **le samedi 17 décembre**.



Retrouvez-nous sur notre page Fb ou par mail à cdf@izeaux.org pour plus d'informations !

À bientôt.

TÉLÉTHON 2022

Un drame s'est produit à Izeaux. La Marquise du Grand Chêne a été agressée. Après le coucher du soleil, un ou plusieurs individus auraient fait irruption dans le Domaine du Grand Chêne. La Marquise a été retrouvée ligotée et agonisante. La propriété a été complètement retournée et saccagée. Après 2 jours d'enquête, la brigade de recherche d'Izeaux a déjà procédé à des relevés mais aucun suspect n'a pu être identifié. Des enquêteurs spécialisés devraient arriver en renfort dans la journée du 3 décembre mais le préfet a déjà lancé un appel à témoin et offert une récompense à toute personne permettant de résoudre ce mystère...

Que vous soyez simples curieux ou détectives confirmés, venez apporter votre aide aux équipes de recherche sur place !

Plus d'infos à venir sur notre fil d'actualité Fb et dans notre prochain article.



Les textes que vous trouverez dans les pages "le monde associatif" ont été élaborés par les soins de chacune des associations et donc soumis à leur entière responsabilité.



CLUB DES RETRAITÉS D'IZEAUX



Après la pandémie, le club a repris ses activités.

En février l'assemblée générale a élu une présidente et afin de ressouder les liens, une journée retrouvaille et cochonnaille était proposée en mars. 40 personnes ont participé à cette journée dans la Drôme.

En avril un repas cabri régalaient les adhérents.

En mai c'est le repas des anniversaires accompagné des chœurs d'homme des Tirs Bouchons qui rassemblait le club.

En juin, une sortie était organisée au musée de la galoche du château du Val de Virieu. A l'issue de la visite repas petite friture à Paladru.

Juillet nous amène au pique nique. Cette année c'est dans le cadre de verdure et de calme de Parménie que tous se sont retrouvés autour d'un repas qui restera dans les mémoires. Un grand merci au restaurant du centre de Parménie.

Nous terminons le dernier trimestre avec la porte ouverte à tous afin de mieux faire connaître le club.

En novembre un concours de belote inter club est organisé.

Et décembre arrivant c'est le loto de Noël, réservé aux adhérents, qui rassemble tout le monde.

Voyez que le club ne propose pas que la belote ou la quinche ou les jeux de sociétés.

Toutes ces activités seront reconduites en 2023 avec bien sûr d'autres programmes.

Venez, osez, poussez la porte du club le mardi. La présidente et les membres du bureau répondront à toutes vos questions de 14h à 17h.



ISERE 39-45



Isère 39-45 est une nouvelle association à Izeaux créée en novembre 2021.

Nous contribuons au travail de mémoire de la seconde guerre mondiale. Nous nous déplaçons dans les villes qui nous sollicitent pour des expositions, des cérémonies, des défilés ainsi que des campements.

Nous montrons au travers d'expositions d'objets, de tenues et de véhicules, la vie civile et militaire de cette époque.

Nous avons été sollicités à plusieurs reprises pour intervenir auprès des classes de CM1 et CM2 de l'école d'Izeaux pour retransmettre des faits marquants du village pendant l'occupation allemande.

Cette année a été très riche en rencontres. Des déplacements en Isère, Haute-Savoie, Rhône, Provence, Normandie et Drôme, nous ont permis de nombreuses rencontres et échanges avec les populations.

Nous avons eu l'honneur d'être invité au Pays Bas le 5 mai, dans le village de Bussum (banlieue d'Amsterdam), afin de participer à la commémoration de la libération de leur pays.

Un événement marquant est à venir !!!

Le 11, 12, 13 novembre nous serons à St Jean en Royans en partenariat avec d'autres associations pour une grande exposition en salle et en extérieur sur le thème de la résistance en Vercors et la libération.

Béatrice, trésorière



Retrouvez-nous sur Facebook : <https://www.facebook.com/ISERE.39.45>



QUELQUES RENSEIGNEMENTS UTILES

MAIRIE

7, rue Emile Zola
Tél. : 04 76 93 80 64 - contact@izeaux.fr



Horaires d'ouverture du secrétariat :

Mardi : 9h-12h / 15h-18h30
Mercredi : 9h-12h / 15h-17h
Vendredi : 9h-12h / 15h-17h

Rendez-vous avec les élus : prendre contact avec le secrétariat de mairie.

AGENCE POSTALE COMMUNALE

en Mairie, 7 rue Émile Zola
Tél. : 04 76 93 90 11



Lundi : 15h-17h
Mardi : 10h-12h / 15h-18h
Mercredi : fermé
Jeudi : 10h-12h
Vendredi : 9h-12h / 15h-17h
Samedi : 10h-12h

MÉDIATHÈQUE

7 rue Emile Zola
Tél. : 04 76 35 91 13
bibliotheque.izeaux@cc-bievre-est.fr



Horaires d'ouverture :

Mardi : 16h30-18h Mercredi : 14h-18h
Vendredi : 9h-12h Samedi : 9h-12h

PÉRISCOLAIRE

Cantine - Garderie 04 76 93 80 87 ou 06 45 51 79 31
services.periscolaires@izeaux.fr

RECENSEMENT MILITAIRE



NOUVEAUX ARRIVANTS

Présentez-vous en mairie, munis de votre livret de famille pour effectuer une déclaration de domicile.



Prenez contact avec la Communauté de Communes de Bièvre-Est (ordures ménagères, eau et assainissement) : 04 76 31 58 66

VOUS QUITTEZ LA COMMUNE

Présentez-vous en mairie, munis de votre future adresse.



Prenez contact avec la Communauté de Communes de Bièvre-Est (ordures ménagères, eau et assainissement) : 04 76 31 58 66

POMPIERS 18 - SAMU 15 - GENDARMERIE 17
URGENCE GAZ 04 76 84 36 36

DÉCHÈTERIES INTERCOMMUNALES

Les habitants d'Izeaux ont accès aux déchèteries intercommunales suivantes :

Apprieu

Lundi, mercredi 9h-12h
Mardi 14h-17h
Jeudi fermé
Vendredi 14h-17h et samedi 9h-12h / 14h-17h



Beaucroissant

Lundi, mercredi 14h-17h
Mardi, jeudi fermé
Vendredi 14h-17h et samedi 9h-12h / 14h-17h

Châbons

Lundi, mercredi 14h-17h
Mardi 9h-12h
Jeudi fermé
Vendredi 9h-12h et samedi 9h-12h / 14h-17h

Les changements d'horaires été et hiver s'opèrent aux dates des changements officiels d'heure, fin mars et fin octobre. plus d'informations sur le site www.cc-bievre-est.fr

RÉGIE DES EAUX DE BIÈVRE-EST

Pour tout ce qui concerne le réseau d'Eau potable et Assainissement

Tél. : 04 85 38 01 00

regiedeseaux@cc-bievre-est.fr - www.cc-bievre-est.fr

PHARMACIE

Tél. : 04 76 93 80 20

Lundi au vendredi de 8h30-12h / 14h-19h
Samedi 8h30-12h



MAISON MÉDICALE

Médecins : 04 76 35 90 80
Kinésithérapeutes : 04 76 35 95 95
Orthophoniste - M^{me} Caniffi : 04 56 22 32 64
Psychologue - M^{me} Daullé Roy : 06 50 76 17 80

CABINETS INFIRMIERS

M^{me} Brun : 06 31 44 86 21 M^{me} Micon : 06 61 64 32 56
M^{me} Gilbodon-Bert : 06 87 23 46 62 M^{me} Riondet : 06 33 61 54 05
3 rue Hector Berlioz Cabinet : 04 76 93 84 58

INF'IZEAUX maison médicale
255 rue Paul Bert - 04 76 35 94 87

ADMR SERVICE À LA PERSONNE

1 rue Jean Jaurès
Horaires d'ouverture : Mercredi et jeudi : 14h-17h
Sur rendez-vous au 06 43 48 41 49 - 04 76 91 17 84

ORDURES MÉNAGÈRES

Le ramassage a lieu le **mercredi matin**.
Sortez vos containers le mardi soir.
Rentrez-les dès le passage de la collecte.



TAXI IZEAUX

04 76 65 50 50 / 06 07 64 94 22



NOVEMBRE

Vendredi 18

Soirée beaujolais – Tennis club – Salle de L'Ovalie

Samedi 19

Repas des aînés – C.C.A.S. – Cantine scolaire

Boudins – U.S.I rugby – Salle de L'Ovalie

DÉCEMBRE

Samedi 3

Téléthon – Comité des fêtes – Salle polyvalente

Samedi 10

Repas dansant – M.J.C. – Salle polyvalente

Samedi 17

Vente d'Huîtres – Comité des fêtes – Place de la Liberté

Dimanche 18

Marché de Noël – Passion Tissu Izeaux – Salle polyvalente

JANVIER

Judi 5

Assemblée générale – Comité des fêtes – Salle du Mail

Mardi 10

Assemblée générale+repas – Club des retraités – Salle de L'Ovalie

Samedi 14

Vœux du Maire – Mairie – Salle de L'Ovalie

Dimanche 15

Thé dansant – Comité des fêtes – Salle polyvalente

Mardi 17

Vœux de la C.C.B.E. – Com. De Communes Bièvre Est – Salle polyvalente

FÉVRIER

Samedi 11

Concours de belote – Comité des fêtes – Salle de L'Ovalie ou polyvalente (match USI)

Vendredi 10

Après-midi Bugnes - FNACA - Salle du Mail

MARS

Dimanche 5

Loto – Club des retraités – Salle polyvalente

Samedi 18

Soirée dansante – Comité des fêtes – Salle polyvalente

AVRIL

Samedi 1^{er}

Loto – M.J.C. – Salle polyvalente

Vendredi 7

Fête du printemps – Sou des écoles – Parc municipal

Le déroulement des manifestations est soumis à l'évolution des règles sanitaires. La liste présentée dans ce bulletin, a été établie au 12/09/2022.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

BRUNAT Emma 26/06/2022

MARIAGES

JARNIEUX Steven 17/09/2022
et DUPON Laura

PACS

PEYSSON Cyliane.....02/08/2022
et LAURENT Romain

ALLEMAND Kevin.....20/09/2022
et VEYRIER Alexandrine

DÉCÈS

MOIOLI Yvette..... 22/07/2022

La diffusion, dans le bulletin municipal, d'informations relatives à l'état civil est soumise à l'autorisation des intéressés ou des familles. Si vous souhaitez qu'un événement (naissance, baptême civil, mariage, PACS, décès) qui a eu lieu sur la commune soit diffusé, merci de vous rapprocher du service état civil de la mairie.



Le site internet de la Mairie d'Izeaux fait peau neuve !

Lancé en 2009, il est désormais obsolète, son remplacement est donc prévu début 2023.

FAISONS UN GESTE POUR L'ENVIRONNEMENT, ÉCONOMISONS DE L'ENCRE ET DU PAPIER !

Vos bulletins municipaux sont disponibles en version numérique sur le site de la Mairie d'Izeaux à l'adresse :

www.izeaux.fr,

dans la rubrique

Mairie/ bulletin-information-municipal

Vous pouvez dès à présent vous signaler en Mairie si vous ne souhaitez plus recevoir le bulletin municipal en version papier.

Une affichette adhésive à coller sur votre boîte aux lettres vous sera remise en Mairie pour ne plus recevoir le bulletin lors de sa distribution papier.



Retrouvez toutes les informations sur le site officiel de la commune : **www.izeaux.fr**

